



**DEUXIÈME RAPPORT**  
**DU**  
**COMITÉ PERMANENT**  
**DE MODIFICATION DES LOIS**

Deuxième session  
de la 60<sup>e</sup> législature  
du Nouveau-Brunswick

le 28 mars 2023

**COMPOSITION DU COMITÉ**

L'hon. M. Fleming, c.r., président	M <sup>me</sup> Conroy
M <sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r., vice-présidente	M. D'Amours
M. Wetmore	M. Mallet
M <sup>me</sup> Bockus	M. McKee
M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Coon
M. Cullins	

le 28 mars 2023

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de modification des lois demande à présenter son deuxième rapport de la session.

Le comité se réunit le 23 février 2023 et étudie l'objet du projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*.

Le comité entend des représentants des organismes suivants : Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick, Fédération des travailleuses et travailleurs du Nouveau-Brunswick, Société canadienne du cancer, Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick, Better Way Alliance, Decent Work and Health Network, Fredericton Chamber of Commerce et Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

En outre, le comité entend des membres du personnel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

À la suite des présentations, le comité accepte de faire les recommandations suivantes :

- 1. Que le projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, n'aille pas de l'avant dans sa forme actuelle.**
- 2. Que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail entreprenne un examen concernant la question des jours de maladie payés et en fasse rapport à la Chambre.**

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du comité,

---

l'hon. Hugh J. Flemming, c.r., député